

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pardoux Isaac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame BONADONA Marie-José.

Présents : BONADONA Marie-José, BELLOT Laurent, BERTRAND Joseline, BORTOT Patrick, BALDISSER Marie-Hélène, GOUDELIN Caroline, SAUTET Nathalie, DELAGE Maryse.

Excusés : DALTO Pascale, BOURG Christophe, LAFON Vincent, BREDA Emilie, BERTRAND Vincent, VALOGNES Françoise, NAIBO Franck.

Secrétaire de séance : Patrick BORTOT.

L'ordre du jour est le suivant :

- Adoption des procès-verbaux du 30 avril 2024 et du 4 juin 2024.
- Définir les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.
- Adopter le règlement de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.
- Définir les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2024-2025.
- Adopter le règlement de la garderie pour l'année scolaire 2024-2025.
- Adressage, donner un nom à la voie communale allant de l'intersection de la rue du Cardinet à Roumagne.
- Définir les prévisions des travaux en eau potable et assainissement collectif pour l'année 2025.
- Questions diverses (compte-rendu de Conseil d'Ecole, compte-rendu de la marche écocitoyenne, compte-rendu des commissions, information sur les subventions (DETR/DSIL), avenant Groupama...).

Madame le Maire fait part à l'Assemblée que Madame Emile BREDA lui a annoncé sa démission de ses fonctions de conseillère, verbalement.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DU 30 AVRIL 2024 ET DU 4 JUIN 2024.

Les procès-verbaux du 30 avril 2024 et du 4 juin 2024 sont adoptés à l'unanimité.

31 - DEFINIR LES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025.

Madame le Maire présente la situation financière de l'année scolaire 2023-2024 du service cantine.

Après avis de la commission cantine et après délibération, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité :

- **D'augmenter les prix de repas**
- **De fixer le prix des repas, à compter du 1^{er} septembre 2024, comme suit :**
 - * Repas pour enfants domiciliés dans la commune : 3.30 €
 - * Repas pour enfants domiciliés hors commune : 3.65 €
 - * Repas d'adultes ou enseignants : 7 €
 - * Repas imprévu ou exceptionnel : 7 €.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

32 - ADOPTER LE REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025.

Madame le Maire donne lecture du règlement du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 aux membres du Conseil Municipal.

Elle propose que les documents pour l'inscription à la cantine soient à déposer au secrétariat de la mairie, avant le 15 août 2024, afin d'avoir en possession le nombre d'enfants pour le déjeuner de la rentrée.

De plus, la commission cantine propose de facturer au mois sous forme de forfait pour faciliter la facturation (nombre de jours d'école par mois = nombre de jours de cantine par mois). En effet, il semble que tous les jours de carence ne soient pas pris en compte. Aussi, il n'y aura plus de jour de carence. Néanmoins, seront décomptés, à la facturation, les jours de grèves, les sorties scolaires.

De plus, le décompte des jours d'absence commencera à partir d'une semaine complète d'absence (soit 4 jours d'école successifs) sous justificatif de la famille.

Enfin, les membres de la commission proposent de :

- modifier l'article 2 concernant l'absence, comme indiqué ci-dessus ;
- supprimer la phrase « La mise en place de la loi EGALIM (obligation 20 % en bio et 30% label) contraint la commune à augmenter les tarifs », à l'article 3 car ces obligations ne peuvent pas être suivies ;
- Ajouter à l'article 5 concernant les menus : « L'approvisionnement local est privilégié (pains, viande, œufs, charcuterie, fruits et légumes).

Après avis de la commission cantine et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le règlement du restaurant scolaire.**
- Autorise Madame le Maire à signer le règlement du restaurant scolaire, à le diffuser auprès des parents et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

33 - DEFINIR LES TARIFS DE LA GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025.

Madame le Maire présente la situation financière de l'année scolaire 2024-2025 du service garderie (ci-joint coût de revient).

Après avis de la commission cantine et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1/ **Décide d'augmenter les tarifs de la garderie ;**
- 2/ **fixe** les tarifs de la garderie, à compter du 1^{er} septembre 2025 :
 - **16 € par mois pour 1 enfant,**
 - **21 € par mois pour 2 enfants et plus,**
 - **10 € le quart d'heure de retard des parents ou de la personne majeure dûment mandatée après 18h30.**
- 3/ Autorise Madame le Maire de signer tous les documents afférents au service de la garderie.

34 - ADOPTER LE REGLEMENT DE LA GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025.

Madame le Maire donne lecture du règlement de la garderie pour l'année scolaire 2024-2025 aux membres du Conseil Municipal.

Après avis de la commission cantine et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le règlement de la garderie.**
- Autorise Madame le Maire à signer le règlement de la garderie, à le diffuser auprès des parents et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

35 - ADRESSAGE – DONNER UN NOM A LA VOIE COMMUNALE ALLANT DE L'INTERSECTION DE LA RUE DU CARDINET A ROUMAGNE.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'adressage est terminé depuis plusieurs années.

Au mois de mars, un riverain a sollicité un numéro de rue pour l'accès de sa maison sur la voie communale allant de l'intersection de la rue du Cardinet à Roumagne. Cette portion de voirie n'a pas été nommée car il n'existait pas d'accès.

Madame le Maire propose de la nommer : Route de Roumagne

Après discussion et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Nomme la portion de la voie allant de l'intersection de la rue du Cardinet à Roumagne : Route de Roumagne.**

- Autorise Madame le Maire à faire le nécessaire concernant cette opération.

36 - DEFINIR LES PREVISIONS DES TRAVAUX EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025.

Madame le Maire informe que le Syndicat Eau47 la sollicite pour connaître les éventuels projets d'aménagement urbain ou de voirie prévus sur le territoire de la commune de Saint Pardoux Isaac (réfection voirie, aménagements de rues, de places, création de lotissement, ...) susceptibles de générer des travaux d'adduction d'eau potable et/ou d'assainissement collectif, à prévoir sur leur budget primitif 2025.

Madame rappelle à l'assemblée qu'il avait été demandé au Syndicat Eau47 de prévoir une extension de l'assainissement collectif pour l'ensemble immobilier « La Périgourdine » et pour d'autres riverains (environ 10 branchements) et une extension du réseau d'eau potable pour 7 branchements au niveau des rues du Séchoir et Rue Maurice Ravel.

Après discussion et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Réitère au Syndicat Eau47 de réaliser une extension de l'assainissement collectif pour l'ensemble immobilier « La Périgourdine » et pour d'autres riverains (environ 10 branchements) et extension du réseau d'eau potable pour 7 branchements au niveau des rues du Séchoir et Rue Maurice Ravel.**

- Autorise Madame le Maire à faire le nécessaire concernant cette opération.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Puit devant le presbytère : il est proposé de demander des devis pour la mise en marche de ce puit afin d'utiliser l'eau pour l'arrosage des fleurs.

- Subvention DETR/DSIL sollicitées pour la réhabilitation et la rénovation énergétique des bâtiments scolaires sont refusées.

- Travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique des bâtiments scolaires : réunion le 10 juillet pour une mise au point.

- Contrat assurance avec Groupama : un avenant au contrat a été signé. Cela concerne une mise à jour relative aux garanties pour la cyberattaque, le sinistre lié à une catastrophe nature, l'épidémie. Il n'a aucune incidence sur la cotisation.

- Bilan marche écocitoyenne : 20 participants. Agréablement surpris car moins de déchets que l'an passé.

- Conseil d'école : Madame Nathalie SAUTET et Monsieur Laurent BELLOT présentent le compte rendu du dernier conseil d'école :

- Prévion et répartition des classes 2024-2025 : 67 élèves, contre 72 en septembre 2023, répartis comme suit : maternelle : 25, cycle 2 : 23 et cycle 3 : 19.
- Modification du règlement intérieur à la suite des admissions des toutes petites sections.
-

- Madame Sudrat remercie le Conseil Municipal pour la mise à disposition d'une nouvelle ATSEM sur le créneau 11h15 à 12h.
- Budget coopérative scolaire : Début d'année scolaire, il se montait à 5 416 € et à la fin de l'année scolaire, il se positionnait à hauteur de 4 722 €.
- Budget de la mairie pour les fournitures scolaires : 60 € par enfant pour la rentrée scolaire de septembre.
- Bilan des projets et des sorties 2023-2024.

Un point doit être fait sur l'activité piscine car trop de sorties annulées.

Il doit être rappelé au directeur que les dates de sorties sont à préciser au secrétariat au moins 15 jours avant.

Commission environnement de la CCPL : Mesdames BERTRAND et SAUTET présente le compte de la commission environnement de la CCPL :

- Réorganisation du service ;
- Point sur la plate-forme végétaux ;
- Gestion des biodéchets festival les « arts de la rue », marchés gourmands ;
- Intervention Thérèse Boulin sur les actions du collectif « Agissons ensemble » ;
- Demande d'installer des panneaux de communication sur le terre-plein allant à Intermarché : point stratégique bien vu de tous les usagers. Il ne s'agit que d'une idée et les détails restent à finaliser. La commune étudie la demande ;
- Les associations qui font la demande d'un badge ou de bacs pour les déchets qu'elles produisent échappent jusqu'à présent à la TEOM. Le service est transparent sur cette gratuité mais informe qu'un projet est en cours pour tendre vers une équité entre toutes les typologies d'usagers (administrations, associations, terrains non bâtis...) à partir de 2025.
- Absence de facturation de certaines mairies dont la production de déchets est en dessous du seuil d'assujettissement à la redevance spéciale est pointée. Se manifeste alors une volonté d'harmoniser la facturation déchets pour « service rendu » à toutes les communes dès le premier litre produit. Le service envisage ainsi de proposer aux élus de voter en fin d'année les tarifs d'une redevance spécifique applicable dès l'année 2025.
- Problématique d'un usager qui doit se débarrasser de 40 sacs de fiente de pigeon est soulevée. Il est invité à se rapprocher du service pour trouver une solution : pourquoi ne pas le proposer à un agriculteur comme engrais ?
- Vidage de litières de chat dans un composteur collectif a été relevé.

SITE Transport : Monsieur BELLOT présente le compte rendu du Syndicat du Transport Scolaire :

- Délibération Instauration des Autorisations Spéciales d'Absences ;
- Déroulement des Transports Scolaires : Interventions régulières du président ;
- Travaux : Le Président du SITE de MIRAMONT DE GUYENNE s'est rendu en urgence à MOUSTIER à la demande de Madame le Maire et du conducteur des travaux pour réaliser des manœuvres au bourg du village avec un bus. Malgré les manœuvres réalisées et les observations faites, les personnes en charge des travaux ne souhaitent apparemment pas vouloir apporter de modifications au projet. Il a été demandé le busage d'un fossé en amont des travaux afin d'élargir la chaussée pour mieux s'aligner et de condamner aux horaires de passage des bus.

La séance est levée à 20h.

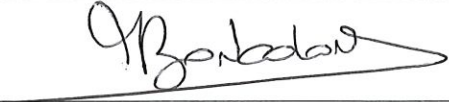
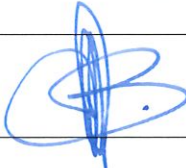

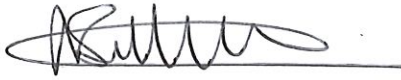


La Secrétaire de Séance,
Patrick BORTOT.



Le Maire,
Marie-José BONADONA



CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 2024

NOM Prénom	Signature
BONADONA Marie-José	
DALTO Pascale	EXCUSEE
BELLOT Laurent	
BERTRAND Joseline	Bertrand
BORTOT Patrick	
NAIBO Franck	EXCUSE
SAUTET Nathalie	
BOURG Christophe	EXCUSE
BREDA Emilie	EXCUSEE
BERTRAND Vincent	EXCUSE
VALOGNES Françoise	EXCUSE
LAFON Vincent	EXCUSE
DELAGE Maryse	
BALDISSER Marie Hélène	
GOUDELIN Caroline	